NORD

UN CONCOURS D'AVITICULTURE A ORCHIES. — Le temps a favorisé, cette année, le concours international d'horticulture et le grand marché aux fleurs du lundi de la Pentecôte, qui comportaient plus de 700 mètres carrés de plantes diverses. L'exposition était tout à fait remarquable et cette fête des fleurs, qui s'est terminée par un très beau concert, donné par la Musique Municipale et la Lyre des Faïenciers, de l'établissement L'Hermitte et Cie, a été très animée.

UNE AUDACIEUSE TENTATIVE DE VOL A CUINCY. — *Dimanche, M. Hour*, maire de la commune, était allé à l'Exposition d'Arras. Un de ses domestiques, Alois X..., qui avait à son service depuis deux ans, était resté seul à la maison; il profita de l'absence de son maître pour fracturer le coffre fort, mais il n'y parvint pas et réussit simplement à briser les boutons de sûreté de la serrure. Avant de s'enfuir, le voleur a fracturé les malles de deux servantes, et y a dérobé une somme de 14 francs.

UNE LAIDE AGRESSION A DENAIN. — Samedi dernier, le sieur *Pierre* Leprêtre sortait de prison, où il venait de passer trois mois de prison pour coups et blessures administrés à divers employés des forges. Il fêtait la sorte noce en compagnie de deux amis. Rencontrant un vieillard de 63 ans, qui nettoyait les rues, tous trois *le rouèrent de coups de poing et de coups de tête*, lui enfoncèrent à demi l'estomac et lui firent plusieurs blessures. Les trois agresseurs ont été arrêtés.

VISITEZ, VISITEZ la plage de *Malo-Terminus*. Tous propriétaires au bord de la mer. Grande vente de terrain au comptant et à tempérament. 55328

PAS-DE-CALAIS

UN VOL AUDACIEUX A LIÉVIN. — Dimanche, *dans la soirée*, des malfaiteurs, profitant de l'absence de M. Moura, dit « Compagnon », demeurant dans la cité de la fosse n° 3 des mines de Lens, réussirent, en passant derrière la maison, à s'introduire dans l'habitation de celui-ci ou, dans un meuble qu'ils fracturèrent, ils enlevèrent une somme de huit cents francs. La police recherche les auteurs de ce vol audacieux.

AISNE

UNION COLONIALE FRANÇAISE. — Nous avons fait part, il y a quelque temps, de la création d'une section dans l'Aisne de l'Union Coloniale Française. Nous apprenons que cette section qui compte actuellement 40 membres, vient de constituer définitivement son bureau. Ont été nommés pour un an : Président, M. Henry Souffleto, vice-président, M. Quegneux; secrétaire-trésorier, M. Berthelier.

La section de l'Aisne poursuivra le même but que le siège social, c'est-à-dire coopérer à l'action de l'U.C.F. et travailler de concert avec elle au peuplement de nos colonies et à leur mise en valeur par l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Nous appelons particulièrement l'attention de l'industrie et de l'agriculture sur les avantages qu'ils pourront retirer de la création de cette section départementale, si nous en jugeons par les faits acquis, et ce, grâce au désintéressement parfait de la haute direction de l'U.C.F. depuis sa fondation qui date de 1893.

BELGIQUE

DES SUBSIDES sont accordés : *Dans la province de la Flandre Occidentale.* — 516 fr. 16 à la fabrique de l'église d'Azebrouck, pour la restauration partielle de l'église, autorisée par Nous le 25 janvier 1904 (*Moniteur*, n° 29); 5.260 fr. 93, à la commune de Ghistelles, pour la construction d'un nouveau presbytère en cette localité; 2.230 à la commune de Harlebeke, pour la construction d'un presbytère, à Staceghem; 4.991 fr. 66 à la fabrique de l'église de Hulste, pour la reconstruction partielle de l'église, reconstruction autorisée par Notre arrêté du 25 janvier 1904 (*Moniteur*, n° 29); 4.867 fr. 54 à la fabrique de l'église des Baraques (ville de Menin), pour la construction de chapelles latérales, de fonts baptismaux et d'une cour à l'église, construction autorisée par Notre arrêté du 13 janvier 1902 (*Moniteur*, 24); 7.972 fr. 32, à la fabrique de l'église de Pitgelandgade, pour la restauration et l'agrandissement de l'église, autorisés par Nous le 25 octobre 1903 (*Moniteur*, n° 304); 3.450 fr. à la fabrique de l'église de Roleghem, pour les travaux dont l'exécution à cette église a été autorisée par Notre arrêté du 25 octobre 1903 (*Moniteur*, n° 304); 4.150 fr. 42, à la ville de Warneton, pour la restauration de l'église paroissiale, restauration autorisée par Nous le 16 février 1904 (*Moniteur*, n° 52); 1.277 fr. 33 à la commune de Wevelghem, pour le renouvellement du beffroi de l'église de cette localité; 2.500 fr. à la commune de Wyngene, pour la construction d'un nouveau presbytère à Widenburg.

Dans la province de la Flandre Orientale. — 224 fr. 31 à la commune d'Aspelaer, pour la restauration du presbytère de cette localité; 6.572 fr. 87 à la fabrique de l'église de Puyvelde (commune de Beloele), pour la construction d'une nouvelle église, construction autorisée par Nous le 25 janvier 1904 (*Moniteur*, n° 29); 33 fr. à la fabrique de l'église de Godlerdingen, pour le placement d'un paratonnerre sur la tour de l'église; 1.108 fr. 33 à la fabrique de l'église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand, pour l'achèvement de l'autel de Saint-Antoine de Padoue, en cette église; 1.907 fr. 50 à la fabrique de l'église de Saint-Macaire, à Gand, pour l'établissement de portails et d'une balustrade de jubé à l'église, travaux autorisés par Nous le 11 décembre 1903 (*Moniteur*, n° 354); 1.350 fr. 75 à la commune de Hemelveerdegem, pour la construction d'un nouveau presbytère en cette localité.

Dans la province de Hainaut. — 950 fr. à la fabrique de l'église de Callenelle, pour le placement d'un nouvel orgue dans l'église, placement autorisé par Notre arrêté du 25 octobre 1903 (*Moniteur*, n° 304); 1.740 fr. 31 à la commune d'Ecaussines d'Enghien, pour les travaux de réparations effectués à l'église de Saint-Rémy, en cette commune; 648 fr. 16 à la commune de Gerpinnes, pour les travaux de restauration effectués aux églises et aux presbytères des Flaches, d'Hymiée et de Fromiée; 1.091 fr. 66 à la fabrique de l'église de Gilroy, pour le placement de deux vitraux peints, de grisailles et d'un coffre-fort dans l'église, ainsi que pour l'exécution de divers travaux à cet édifice, le placement des vitraux et des grisailles ayant été autorisé par Notre arrêté du 13 novembre 1903 (*Moniteur*, n° 322); 208 fr. 08 à la commune de Hautes-Wihéries, pour le renouvellement des toitures de l'église paroissiale; 125 fr. à la fabrique de l'église de Saint-Martin, à Hasseignies, pour le placement de deux autels latéraux dans l'église, placement autorisé par Nous le 25 octobre 1903 (*Moniteur*, n° 304); 1.383 fr. 33 à la commune de La Louvière, pour la restauration de l'église de Saint-Joseph, en cette commune; 5.720 fr. 60 à la fabrique de l'église de Manage, pour la construction de l'église, autorisée par Nous le 2 juin 1899 (*Moniteur*, n° 159); 1.192 fr. 80 à la fabrique de l'église de Maubray, pour la décoration des nefs et du transept de l'église, décoration autorisée par Notre arrêté du 10 septembre 1903 (*Moniteur*, n° 261); 137 fr. 66 à la commune de Mévergnies, pour le renouvellement de la toiture du clocher de l'église paroissiale; 521 fr. 47 à la fabrique de l'église de Momignies, pour le placement d'une nouvelle cloche dans la tour de l'église; 431 fr. 67 à la commune de Montigny-sur-Sambre, pour la restauration du presbytère de la paroisse de Saint-Remy, en cette commune; 148 fr. 33 à la fabrique de l'église de Saint-Quentin, à Quaregnon, pour les travaux de réparations effectués aux cloches de l'église; 6.023 fr. à la fabrique de l'église de Saint-Martin, à Pâturages, pour l'agrandissement de l'église, autorisé par Nous le 13 mai 1903 (*Moniteur*, n° 140); 371 fr. 52 à la commune de Ronquières, pour le renouvellement des toitures de l'église de cette localité; 483 fr. 92 à la commune de Saint-Remy, pour l'appropriation du presbytère de cette localité; 358 fr. 16 à la commune de Thieu, pour la restauration des toitures de l'église paroissiale.

BRUXELLES

UNE FEMME GÉANTE. — Il vient de mourir à l'hôpital Saint-Pierre, une femme des environs de Bruxelles qui avait la réputation d'être la plus grande femme du royaume. Elle était domiciliée à Notre-Dame-au-Bois (dépendance d'Overysche); elle mesurait 2 m. 20 et pesait 275 kilos. Il a fallu six porteurs pour placer le corps dans le char funèbre et c'est avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à l'y introduire. La défunte était âgée de 50 ans.

YPRES

VISITE DU PRINCE ALBERT DE BELGIQUE. — Le bruit court que le prince Albert de Belgique profitera de sa villégiature à la Panne, pour venir assister aux courses de chevaux du 12 juin, et spécialement aux travaux qui seront exécutés à cette occasion par le personnel d'équitation. Il n'y aurait pas de réception officielle; le prince arriverait en tramway spécial à deux heures pour repartir à cinq heures.

COUPS DE COUTEAU. — Dimanche soir, vers huit heures et demie, rue de la Bouche, un soldat du 3e de ligne, nommé Meulemans, a donné, sans provocation, deux coups de couteau à un passant, M. Gosmiere, qui a une large plaie dans le dos. La police a arrêté Meulemans et l'a remis à l'autorité militaire.

ROULERS

UN JEUNE HOMME NOYÉ. — Dimanche matin, on a retiré des eaux du canal, à Roulers, le cadavre de Camille Carette, né à Vladeloo, le 27 janvier 1886, ouvrier forgeron, habitant chez M. Amand Carpentier, rue d'Est, à Roulers. Ce jeune homme avait reçu, dans le courant de la semaine dernière, une forte réprimande de son patron. Depuis lors, il avait disparu.

MESSE DE PRÉMICES. — Lundi matin, à dix heures et demie, M. Henri Vanneste, de Roulers, dont l'ordination sacerdotale a eu lieu à Bruges, samedi dernier, a célébré sa messe de prémices, en l'église de Saint-Michel, à Roulers. A l'autel, le jeune prêtre était assisté par M. Loys, curé-doyen de la paroisse; MM. Joseph Vanneste et Ernest Verstraete; le chanoine Devroe, supérieur du petit Séminaire de Roulers, et M. le curé Dejonckheere.

Au jubé, les chantres exécutaient la messe *Te Deum Laudamus*, de Perosi, avec accompagnement de symphonie. A l'offrande, le *Pater Noster*, de Ripès, a été chanté par le baryton solo M. Hector Matthys, avec accompagnement de quatuor.

Dans le chœur de l'église avaient pris place les parents du nouveau prêtre. Une nombreuse assistance remplissait l'église.

Après l'office, un *Te Deum* d'actions de grâces a été chanté.

COURTRAI

LE CONSEIL COMMUNAL s'est réuni lundi soir à 6 heures 20, sous la présidence de M. Reynaert, bourgmestre. Présents : MM. Tack, Vandaele, Ghyoot, échevins; Dertoop, Nolf, Hage, Vuylsteke, De Bien, Van der Mensbrugghe, Kerkhof, Delbaere, Robyn, Driesschaert, Gillon, Peel, Buyssen, Vanhollebeke, Decuypere, Goethals, Dobbelaere, Van Laere, conseillers.

Travaux à l'église Saint-Eloi. — Une commission de trois membres a été nommée pour examiner les travaux de consolidation à exécuter à l'église Saint-Eloi. A la suite d'un rapport détaillé, M. Moulard, conducteur des travaux de la ville, a été chargé de dresser un cahier des charges. Le devis des travaux s'élève à 13.325 fr. 28. En vue de l'exécution, le collège échevinal demande de pouvoir disposer du crédit de 5.000 fr. prévu au budget de 1904 et d'inscrire le restant en dépenses au budget de 1905. Un subside sera demandé à l'Etat. Après quelques observations de plusieurs conseillers, la proposition est adoptée.

Eglise protestante. Le budget de 1902 n'a pas été présenté en temps utile par suite du changement de pasteur. Il est clos avec un déficit de 341 fr. Il est pris pour notification.

Rémunération d'une sous-institutrice intérimaire. — D'après un certificat médical, Mlle Isselée, est obligée d'interrompre ses leçons pour un mois. Le Collège échevinal a dû la remplacer; il propose d'inscrire en dépense une somme de 100 fr., pour rémunération de l'intérimaire. L'Etat intervient pour 40 fr. et la Province pour 20 fr. Adopté.

Le Conseil vote également un nouveau crédit pour le remplaçant de M. Vanneste, sous-instituteur à l'école communale, qui n'est pas encore en état de reprendre sa classe et qui demande un prolongement de congé de trois mois.

Concession. — Le Conseil accorde, au cimetière Saint-Jean, une concession de 3 mètres c., destinée à servir de sépulture pour la famille de Gryse, Vanderplancke. Il sera payé 180 fr. à la ville et 60 fr. au Bureau de bienfaisance.

Acquisition d'un tableau. — Le Conseil vote un crédit de 800 fr., pour l'achat d'un tableau de M. Caubet, représentant la rentrée du bétail à la ferme; il sera placé au musée de la ville.

Le règlement sur les bâtisses stipulait que les murs de séparation des maisons devaient avoir au moins une épaisseur de 22 centimètres. L'année dernière, le Conseil a porté ce minimum d'épaisseur à 33 centimètres. Plusieurs entrepreneurs de la ville ont adressé au Conseil communal une requête tendant à maintenir l'ancienne épaisseur pour les maisons de 5 m. 50 et moins de façade.

Après un exposé documenté de M. le bourgmestre et un échange de vues entre plusieurs conseillers, l'assemblée décide de maintenir la stipulation votée en 1903.

La séance publique est levée à 7 h. 25; le Conseil se *constitue ensuite à huis-clos.*

MOUSCRON

COMMISSARIAT DE POLICE. — Par arrêté royal du 27 mai 1904, M. A. Vanfleteren, de Mouscron, est nommé commissaire de police à Farmies.

ROLLEGHEM

L'AFFAIRE D'INFANTICIDE. — Le Parquet de Courtrai est descendu lundi pour la troisième fois, au hameau Tombrouck. Il a fait une perquisition dans la cour d'une maison attenante à celle où l'inculpée, Marie Debrulle, était servante. Cette dernière, ayant été amenée, a montré la place où elle avait enfoui son enfant. Le Parquet est parti à sept heures, emportant le petit cadavre.

MENIN

UNE ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE sévit en ce moment à Menin. Plusieurs décès se sont déjà produits.

REMISE D'UNE MÉDAILLE. — Le Collège échevinal vient de remettre solennellement à M. Emile Dubois, directeur de l'école communale, une médaille qui vient de lui être accordée par la Société royale protectrice des animaux. En remettant la distinction à M. Dubois, M. Pardoen, bourgmestre, l'a vivement félicité.

WERVICQ

LA REMISE OFFICIELLE DU DRAPEAU offert par le roi à la société des anciens militaires, « Les Vrais Patriotes », aura lieu le dimanche 26 juin. M. le lieutenant-colonel, adjoint d'Etat-major, Dautrevaux de la Chevalerie, commandant l'école d'équitation à Ypres, a été délégué par le roi pour présider cette fête. A onze heures et demie du matin, un cortège, composé de la musique, des sapeurs-pompiers et des anciens militaires, se rendra à la gare pour recevoir le délégué du roi, le sénateur baron de Vinck, et les représentants Van Merris, qui assisteront également à cette fête. M. Jules Franchomme, président d'honneur des anciens militaires et capitaine commandant des sapeurs-pompiers, présentera les souhaits de bienvenue aux autorités et les recevra ensuite en son domicile. A quatre heures, réception à l'Hôtel de Ville, et remise du drapeau à quatre heures et demie. La fête sera terminée par un concert qui sera donné sur la place Saint-Martin, par la Musique Municipale.

GAND

ORDINATIONS SACERDOTALES. — Viennent de recevoir les prêtrises, les RR. MM. Ruffin Brys, d'Erembodegem; Arthur Dauwe, d'Eeckloo; Edgard Delcoigne, d'Etichove; Edouard De Letter, de Skeidinge; Léon Delfosse, de Renaix; Alphonse Drieghe, de Lebbeke; Camille Michiels, de Woubrechtegem; Alois Taeleman, de Denderhautem; Arsène Van Brabanto, d'Eeckloo; Albert Vander Mynsbrugge, de Gand; George Van Puyvelde, de Saint-Nicolas; Hubert Van Snick, de Nimove. En outre, six Pères Eudistes et deux Pères Trappistes, les PP. Adrien, de Hemptinne et Ernest Le Fèvre de ten Hove.

RENAIX

NÉCROLOGIE. — Mlle Joséphine Tack, en religion Mère Marie-Hermène, supérieure des Sœurs de la Miséricorde, est pieusement décédée à Renaix. Née à Gentbrugge le 26 mars 1846, la regrettée défunte entrait au couvent des Sœurs de la Miséricorde le 1er novembre 1865, et y faisait sa profession religieuse le 19 mars 1867. Durant 28 ans, elle occupa le poste difficile de Supérieure générale. Dans ces fonctions délicates, elle fit preuve de beaucoup de tact, de prudence et d'un zèle inlassable. A ses qualités professionnelles, la digne Supérieure joignait une foi vive et éclairée, une grande piété et une humilité qui édifiaient tous ceux qui la connaissaient. Le gouvernement eut reconnaître les services qu'elle avait rendus à la cause de l'enseignement et de l'éducation en la décorant de la croix civique de 1re classe. La mémoire de la regrettée défunte restera en vénération parmi les Chères Sœurs de la Miséricorde, et ses nombreuses élèves actuelles et anciennes, en garderont le plus affectueux souvenir.

Les funérailles de la Mère Hermène ont eu lieu en la chapelle du couvent des Sœurs de la Miséricorde, au milieu d'une nombreuse assistance. On remarquait, M. Tack, de Courtrai, ministre d'Etat, parent et parrain de la défunte; la famille Tack; MM. Ponette, bourgmestre de Renaix; Dopchie, Delhaye, échevins, et une foule de notabilités renaisiennes, etc.

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Le Parquet d'Audenarde, représenté par MM. Devos, juge d'instruction; Soenen, substitut du procureur du Roi, et Devleeschauwer, greffier, accompagné des médecins légistes MM. De Graeve et Van Meerhaeghe, s'est rendu lundi après-midi à Renaix, pour y ouvrir une instruction au sujet d'une tentative d'assassinat commise dimanche soir, vers neuf heures, sur la personne de M. Dellem, cabaretier à Renaix.

Vers huit heures et demie, un certain Voelez, de Saint-Sauveur, ayant été mis à la porte par le cabaretier, brisa les carreaux au moyen d'un volet.

Il rentra chez lui et revint bientôt, armé d'un fusil à deux coups. Il décharges son arme chargée de chevrotines sur le cabaretier qui se trouvait à la porte. Le coup dévia et Dellem ne fut atteint que de deux projectiles à la tête. Le cabaretier et sa femme, voulant désarmer le forcené, firent partir le second coup qui ne blessa heureusement personne.

Vallez a été arrêté lundi matin, par la gendarmerie de Renaix et transféré le soir, à la prison d'Audenarde.

UN ACCIDENT est arrivé ce matin vers huit heures. En tirant des coups de canon à l'occasion de la ducasse, l'employé de la Ville, Brunon Vanderhaegen, a été dangereusement blessé par les débris d'un canon qui a éclaté. Plusieurs maisons de la rue de l'Eléphant ont eu leurs vitres brisées par la violence du choc.

ACTE DE DÉVOUEMENT. — Lundi vers sept heures un enfant de 4 ans et demi, est tombé accidentellement dans l'étang de M. Cambier-Delbar; il allait infailliblement se noyer, lorsque M. Marcel Moreau se jeta résolument à l'eau et parvint, au péril de sa vie, à le sauver d'une morte certaine. L'endroit où le sauvetage a été accompli, est excessivement vaseux; aussi, c'est au prix des plus grands efforts, que M. Moreau a pu lui-même se tirer de sa position critique.

TOURNAI

TENTATIVE DE SUICIDE. — On vient d'admettre à l'Hôpital, une femme de 21 ans, Rosalie Deffresnes, femme J.-B. Casse, demeurant à Lille, laquelle a tenté de se suicider, près de la caserne des chasseurs à pied, en se tirant un coup de revolver dans la direction du cœur. Quoique blessée, elle put se rendre dans un cabaret du quai Taille-Pierres, où elle reçut des soins de M. le docteur Warocquier, qui la fit transporter à l'Hôpital. La blessure n'est pas grave.

PERUWELZ

MORTEL ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Dimanche matin, vers dix heures et demie, plusieurs jeunes gens de Bury se rendaient à Péruwelz en vélo; ils étaient arrivés au passage à niveau près de la Villette, quand des personnes sortirent de leur jardin. L'un des cyclistes, nommé Herbaut, âgé d'une vingtaine d'années, voulut stopper pour éviter un accident, mais il était trop tard. Une collision se produisit, et Herbaut, projeté au-dessus de sa machine, alla tomber dans un fossé. On accourut aussitôt à son secours et on trouva Herbaut étendu et ne donnant plus signe de vie. Dans sa chute, le malheureux avait eu l'épine dorsale brisée et la mort avait été instantanée. Les personnes atteintes par le vélo ont également été blessées.

WILLEMEAU

VOL. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur resté inconnu a pénétré chez M. Armand Facon, employé, et, après avoir fait sauter un meuble au rez-de-chaussée, y a enlevé une somme de 255 francs, se composant d'un billet de 100 francs, de deux billets de cinquante et de onze pièces de cinq francs. Une enquête est ouverte.

Avis au Public

LE SECRET DE LA SANTÉ

Le secret de la santé chez la plupart des personnes s'explique par le fonctionnement normal et régulier de l'estomac. Pas de santé possible sans un bon estomac, et la plupart des maladies qui affligent l'humanité n'ont eu d'autre origine, bien souvent, que le ralentissement des forces de cet organe.

En effet, quand l'appareil digestif fonctionne mal et trop lentement, et que les résidus de la digestion ne sont pas régulièrement expulsés de l'intestin, la santé se trouve [illegible] : le sang subit alors des altérations qui sont dues à la pénétration dans l'organisme de ferments sceptiques, véritables poisons, qui peuvent déterminer les plus graves maladies et dont les premiers symptômes se manifestent ordinairement par des *maux de tête, aigreurs, perte ou irrégularité de l'appétit, suivis bientôt de faiblesse, renvois, douleurs dans les reins, oppression, lassitude, sommeil agité.* Souvent encore surviennent les troubles de la circulation, *battement de cœur au moindre effort, éblouissements, poussées congestives à la tête.*

De plus, l'irritation produite par l'accumulation des déchets de la digestion peut se répercuter sur les organes les plus importants et déterminer des troubles violents dans le système nerveux et l'appareil circulatoire.

Tous ces symptômes ne s'accusent pas toujours de suite; ils sont souvent précédés d'une sensation de malaise général que les malades éprouvent parfois pendant bien longtemps sans pouvoir s'en expliquer la cause.

C'est à ce moment qu'il est urgent d'avoir recours à la précieuse intervention de la méthode laxative afin d'assainir et de régulariser les voies digestives.

Les dragées de santé Dubus, créées à cet usage, sont d'une efficacité vraiment extraordinaire.

En quelques jours, elles ramènent l'appétit, puis favorisent par leur action excitante la digestion des aliments et l'assimilation des matériaux de réparation nécessaires à l'entretien des forces du tissu musculaire et du système nerveux.

Là ne se borne pas leur action; agissant comme dépuratives, elles chassent du corps l'urée, l'acide urique, les urates, la créatine, produits dont l'élimination imparfaite empoisonne le sang et donne naissance aux affections rhumatismales, goutteuses et névralgiques, ainsi qu'aux maladies de la peau : boutons, irritations, dartres, eczémas, etc.

Les propriétés laxatives s'appliquent à débarrasser rapidement les voies intestinales des matières inutiles dont le séjour prolongé fatigue et irrite les muqueuses, et favorise la transmission dans le sang des germes infectieux qui existent en si grand nombre, quelquefois, dans nos excréments.

Les dragées de santé Dubus conviennent à tous, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, pour entretenir la liberté du corps et de ce fait l'appétit, les forces, la vigueur, la gaieté, l'énergie.

Il ne faut pas nécessairement être malade pour en prendre, et un grand nombre de personnes en font usage pour assurer le maintien de leur santé.

Elles n'échauffent pas et n'irritent jamais comme le font la plupart des pilules et remèdes purgatifs.

Leurs effets sont toujours doux et bienfaisants. Des *milliers de personnes* leur doivent la santé, ainsi que le prouvent les nombreuses lettres de félicitations et de remerciements que nous recevons chaque jour et dont nous publions ci-dessous quelques spécimens, sur l'autorisation qui nous en a été donnée par leurs auteurs dans l'intérêt de tous.

Leur emploi n'assujettit à aucune disposition particulière et peut être fait sans interruption pendant bien longtemps. On les prend le soir au début du dernier repas. *La dose pour adultes est généralement de 5 dragées, mais cette dose peut être modifiée selon l'âge et le tempérament, car elle ne peut être égale pour tous; deux dragées suffisent dans certains cas, alors que dans d'autres la dose doit être dépassée. Dans tous les cas, leur usage doit provoquer une ou deux selles par jour.*

Les dragées de santé Dubus se vendent en boîtes contenant 100 dragées. Leur prix, à la portée de toutes les bourses, est de :

1 fr. 50 la boîte

NOTA. — *Les dragées de santé Dubus* ont obtenu les récompenses suivantes : une Médaille d'Or à l'Exposition de Bordeaux; un Diplôme d'honneur à l'Exposition de Marseille; une Médaille d'Or à l'Exposition [illegible] Médaille d'Or [illegible] me d'honneur et Croix de Mérite, hors concours, Exposition du progrès à Paris; une Médaille d'Or, à l'Exposition de Rome; une Médaille d'Or à l'Exposition de Lille.

Dépôt général pour le Nord : Pharmacie Delezenne, 7, rue des Arts, à Lille.

Dépôts particulier à Roubaix chez MM. les Pharmaciens : Gerroth, rue du Chemin-de-Fer, 15; Leflon, Grande-Rue; Taillier, rue de Mouvaux; Deleforge, [illegible] de Tourcoing; Wicart, rue du Fontenoy; à Tourcoing : Claeys, place Notre-Dame; Dubois, rue du Tilleul; à Wattrelos : Crétinier : Turlur; à Wasquehal : Flament; à Croix : Samson.

LETTRES JUSTIFICATIVES

publiées sur l'autorisation de leurs signataires

Atteint depuis quelques années de constipation très tenace, j'avais l'estomac en bien mauvais état. Mes digestions m'occasionnaient des douleurs intolérables. Tous les médicaments que j'avais essayés pour me guérir ne produisaient que des effets momentanés. Sur le conseil d'un ami qui avait une affection analogue à la mienne et qui s'est guéri avec vos Dragées de Santé, je me suis décidé, bien que las d'essais, à en faire usage. Le but de cette lettre que je vous autorise à publier est de vous remercier pour le résultat que j'ai obtenu et de vous féliciter pour avoir créé un remède si facile à prendre et si efficace surtout. Je puis vous le dire mon estomac est complètement remis. Je digère très facilement. Aussi je me ferais un plaisir de recommander à l'occasion votre précieux produit.

René Guilbert, représentant à Paris.

Depuis plusieurs années, j'emploie régulièrement les Dragées de Santé pour assurer le fonctionnement de mon estomac. Grâce à ce précieux remède, mes digestions sont parfaites et je n'ai jamais plus de constipation.

Remi Vanlerberghe,
Voyageur de la maison Remy, de Lille.

Ma femme continue toujours à prendre des Dragées de Santé et elle ne voudrait plus s'en passer maintenant, car avant d'en prendre elle n'était jamais bien portante; ses digestions étaient fort difficiles; elle était sujette aux échauffements et aux migraines, ainsi qu'aux douleurs dans le corps. Maintenant tout cela est passé et elle est bien contente, je vous l'assure ; c'est pour cela qu'elle fait volontiers la louange des Dragées de Santé Dubus, qui lui assurent une santé parfaite. Moi-même j'en prends presque tous les jours et je crois que c'est à ces excellentes Dragées que je dois de me porter si bien aussi. A mon prochain passage à Lille, je vous en prendrai plusieurs boîtes, car plusieurs personnes à qui je les ai conseillées m'en redemandent, tellement elles en ont été satisfaites.

Lacroix, employé de chemin de fer, à Hirson.

Les Dragées de Santé Dubus font merveille contre la constipation et les dérangements de l'estomac. Au nom des malheureuses que j'ai pu soulager par cet excellent remède que vous avez mis si gracieusement et si charitablement à ma disposition, je vous remercie bien sincèrement.

Dame Drumez, sage-femme de 1re classe, rue du Vieux-Faubourg, à Lille.

Sujet aux échauffements et aux migraines qui ne me quittaient presque jamais, j'ai pris vos Dragées de Santé Dubus et m'en suis tellement bien trouvée que je continue à en prendre.

Ogor, à Hirson.

J'ai essayé des Dragées de Santé Dubus dont j'avais entendu parler et je m'en trouve très bien, ma constipation est disparue et je me porte on ne peut mieux maintenant.

A. Liébaert, rue Turbigo, Paris.

Je viens vous remercier de m'avoir fait connaître vos Dragées de Santé. Grâce à elles mon estomac a recouvré son élasticité et son fonctionnement régulier qu'il avait perdus depuis longtemps. Je me trouve même complètement débarrassé des malaises dont je souffrais. Ma femme, prise assez fréquemment d'étourdissement, les a vue disparaître au bout de quelques jours.

Aussi je n'hésite pas à affirmer hautement l'efficacité des Dragées de Santé Dubus, et en conséquence, je vous autorise à publier la présente lettre comme une attestation sincère et authentique qu'il est de mon devoir de vous donner.

Gustave Het,
Secrétaire de la Société *Les Fils des Trouvères.*

Faskrudsfjord (Islande), 27 mai 1903.

Je, soussigné, Capitaine de la Frégate, reconnais avec plaisir que les Dragées de Santé Dubus, qui m'avaient été remises par mon armateur pour le voyage d'Islande, ont été merveilleuses de résultats dans les différentes indispositions des hommes de mon équipage.

Je n'en avais malheureusement pas une grande provision; mais, j'ai eu en route la chance de rencontrer le Capitaine de la *Vigilante*, qui m'en a cédé quelques boîtes.

A mon retour en France, je vous prierai de vous entendre avec notre armateur, afin que nous puissions toujours trouver dans notre coffre à médicaments un remède aussi indispensable.

Le Capitaine, Leprêtre.

Atteint depuis plusieurs années de maux d'estomac et de constipation opiniâtre, j'ai essayé vainement différents médicament ne donnant aucun résultat appréciable. Sur le conseil d'un de mes amis qui habite la France, j'ai fait l'essai de vos Dragées de Santé; je vous avoue sans restriction que votre spécialité est merveilleuse, car les malaises que je ressentais primitivement ont complètement disparu. Aussi vous suis-je reconnaissant et vous prie de croire que je vais recommander chaudement vos Dragées de Santé quand j'en aurai l'occasion.

J. Petterson,
Inspecteur Régional, Stockholm.

Tous les hommes de mon bord ont fait usage des Dragées de Santé Dubus, tous s'en sont bien trouvés. Ces Dragées leur ont été très utiles, surtout contre la constipation dont ils sont atteints habituellement et les ont dispensés des purgations, ce qui est très important, car lorsqu'un homme doit prendre un purgatif, il faut le mettre dehors de tout service. De plus, ces Dragées se prennent facilement en mangeant, car elles n'ont aucune espèce de mauvais goût. Elles m'ont totalement débarrassé d'un mal d'estomac que je portais depuis longtemps et je suis bien aise d'en recommander pour l'an prochain. Vous pouvez faire connaître ces résultats à tous les navires islandais, afin qu'ils soient pourvus d'une quantité suffisante pour la durée d'une campagne.

Le Capitaine de la Goëlette *Sainte-Anne*,
C. Lavallée.

Au mois d'octobre dernier, j'ai, sur le conseil d'un pharmacien de Bruxelles, fait usage de vos Dragées de Santé. Je souffrais à cette époque de tiraillements d'estomac, de maux de tête et d'éblouissements, occasionés par un embarras gastrique qui me revient périodiquement depuis plusieurs années.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que ces Dragées m'ont fait le plus grand bien et ont fait disparaître en quelques mois les troubles ci-dessus. Mon estomac fonctionne maintenant très bien, aussi me fais-je un devoir de faire l'éloge de votre spécialité chaque fois que j'en ai l'occasion. C'est pour cette raison que je vous autorise à donner à ma lettre la publicité qu'il vous plaira.

Davaine,
Rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

J'ajoute que, chaque fois que je montais un escalier, je me trouvais essoufflé au point d'en perdre la respiration, etc., etc., etc. 57687d

MOTEUR A GAZ "LE SELECT"
LE PLUS ÉCONOMIQUE
J. Costeux, représentant, 64, rue du Fontenoy, Roubaix. 18103

COMPAGNIE HAVRAISE PÉNINSULAIRE
de navigation à vapeur

Dunkerque et Le Hâvre au Maroc et *vice versa*. (Tanger, Majagran, Mogador, Casabianca, Larache, Rabat, Saffi).

Premier départ de Dunkerque, 25 mai et du Hâvre 1er juin 1904.

S'adresser pour frêt et renseignements : Au Hâvre : M. E. GROSOS, Directeur général..... de la Compagnie; à Dunkerque : MM. LEMAIRE Frères et Fils, agents consignataires de la Compagnie. 57042

COMMERCE

Affaires traitées à la Corbeille

ROUBAIX-TOURCOING, 30 mai. — On a traité 75.000 kilos dont détails suit :

Le matin : Sur juin, 40.000 kil. à 5.30; sur août, 5.000 kil. à 5.30; sur novembre, 5.000 kil. à 5.275. — Total : 50.000 kilos.

Le soir : Sur juin, 5.000 kil. à 5.30; sur juillet, 10.000 kil. à 5.30; sur décembre, 10.000 kil. à 5.275. — Total : 25.000 kilos. — Ensemble : 75.000 kilos.

MARCHÉS DIVERS

PARIS-LA VILLETTE, 30 mai. — Bœufs : vendus, 2.455; 1re qual., 0.48; 2e, 1.34; 3e, 1.24. — Vaches : vendues, 753; 1re qual., 1.46; 2e, 1.28; 3e, 1.18. — Taureaux : vendus 244; 1re qual., 1.26; 2e, 1.20; 3e, 1.14. — Veaux : vendus, 1.435; 1re qual., 2.15; 2e, 1.90; 3e, 1.70. — Moutons : vendus, 14.650; 1re qual., 2.20; 2e, 2.00; 3e, 1.68. — Porcs gras : vendus, 4.350; 1re qual., 1.26; 2e, 1.20; 3e, 1.18. — Porcs maigres : 1re qual., 1.32; 2e, 1.28; 3e, 1.24.

COURTRAI, 30 mai. — *Marché au bétail.* — Exposé en vente : 49 bœufs, 127 génisses, 191 vaches, 36 taureaux; total, 405. — Prix par kilogramme (poids sur pied) : Bœufs : 1re qual., 0.80; 2e, 0.70; 3e, 0.67; — Génisses : 1re qual., 0.82; 2e, 0.72; 3e, 0.69; — Vaches : 1re qual., 0.76; 2e, 0.69; 3e, 0.60; — Taureaux : 1re qu., 0.77; 2e, 0.69; 3e, 0.60. — Prix de revient, viande abattue (au kilogramme) : Bœufs : 1re qual., 1.35; 2e, 1.24; 3e, 1.19; — Génisses : 1re qual., 1.37; 2e, 1.26; 3e, 1.20; — Vaches : 1re qual., 1.32; 2e, 1.24; 3e, 1.17; — Taureaux : 1re qual., 1.32; 2e, 1.19; 3e, 1.12.

— *Grains.* — Froment blanc, les 100 kil., 16.25 à 16.50; froment roux, les 100 kil., 16.50 à 16.75; seigle, les 100 kil., 12.00 à 12.50; avoine, les 100 kil., 16.50 à 17.00; féveroles, 17.00 à 17.50. — *Denrées alimentaires.* — Pommes de terre jaunes, les 100 kil., 8.00 à 9.00; pommes de terre rouges, les 100 kil., 8.50; beurre, le demi-kilo, 1.24 à 1.27; œufs, les 25, 1.60 à 1.90. — *Huiles, graines et tourteaux.* — Huile de colza, les 100 kilos, 44.25; huile de lin, les 100 kil., 35.50; graine de colza, les 100 kil., 21.75; graine de lin, les 100 kil. 18.75; tourteaux de colza, les 100 kil., 11.00; tourteaux de lin, les 100 kil., 15.00 à 17.00; nitrate de soude, 24.75; sulfate d'ammoniaque, 31.25; chicorées, 14.50 à 15.00.

BULLETINS FINANCIERS

LILLE, 30 mai.

Toujours bien insignifiant notre marché des charbonnages avec des oscillations de cours peu étendues.

Aniche se maintient au cours de 1,250. Anzin fait de même à 5,525. Bully ne suit pas ce bon exemple et se laisse aller à 4,255, en recul de 20 francs.

Bruay gagne une unité à 674. Le cinquième Carvin reste sans changement à 370. La Clarence perd encore 8 francs à 341. Courrières est un peu plus faible de 2,840 à 2,834